

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-PANCRACE

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

6.1.4 – ANNEXES SANITAIRES

Ordures ménagères

ARRET DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du	ENQUETE PUBLIQUE Vu pour être annexé à l'arrêté du	APPROBATION DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du
--	---	--

JANVIER 2006

Atelier d'urbanisme Michel FABRE
180 Rue du Genevois - 73 000 CHAMBERY

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La Commune appartient au Syndicat intercommunal de ramassage et traitement des ordures ménagères de Maurienne (SIRTOMM) pour l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers.

Depuis septembre 2001, de nouveaux containers sont installés sur la Commune, destinés au tri sélectif des déchets ménagers. Les points de collecte sont situés sur les hameaux des Bottières, du Chef-lieu et de Chosalet. L'enlèvement est assuré par le SIRTOMM Maurienne pour un coût moyen de 2 euros par habitant.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-PANCRACE

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

6.1.1 – ANNEXES SANITAIRES

Eau potable - Notice

ARRET DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du	ENQUETE PUBLIQUE Vu pour être annexé à l'arrêté du	APPROBATION DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du
--	---	--

JANVIER 2006

Atelier d'urbanisme Michel FABRE
180 Rue du Genevois - 73 000 CHAMBERY

SOMMAIRE

I – EXPOSE

II – CONSIDERATIONS GENERALES

III – RESSOURCES / CAPACITES DE STOCKAGE ¹

IV – SITUATION DEMOGRAPHIQUE

V – BESOINS ¹

VI – ADEQUATION BESOINS / RESSOURCES ¹

VII - CONCLUSION

¹ D'après Note sur l'adéquation besoins – ressources et les capacités de stockage – DDAF de la Savoie – P. LAPAUZE - Septembre 2005

I - EXPOSE

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Saint Pancrace est de conception relativement récente et a été adapté dans le temps en fonction du développement démographique de la collectivité.

La construction du dernier réservoir remonte à 1999.

II - CONSIDERATIONS GENERALES

2.1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le territoire de la commune de Saint Pancrace est situé à environ 5 km au nord est de la ville de Saint Jean de Maurienne, entre les communes de Jarrier et Fontcouverte. Elle est limitrophe avec la commune de Saint Alban des Villards.

Le territoire communal est traversé par la Départementale 78C.

2.2 - SITUATION TOPOGRAPHIQUE

Le bassin est incliné en direction de St Jean de Maurienne.

Le point culminant s'élève à la côte de 2150 m, le village des Bottières est situé à 1300 m, le Chef Lieu à 896 m. Le point bas de la commune situé à 720 m est limitrophe avec Saint Jean de Maurienne.

La commune est séparée de Jarrier par le ruisseau du Bonrieu.

Plusieurs ruisseaux traversent la commune : ruisseau de la Chavonnerie, de la Cintraz et de la Combe.

III – RESSOURCES / CAPACITES DE STOCKAGE

3.1. RESSOURCES

La Commune est alimentée :

- d'une part par la conduite d'adduction de la Communauté de Communs de l'Arvan, issue du Lac Bramant, avec deux points d'alimentation, l'un au niveau du réservoir des Bottières, l'autre au niveau du réservoir du Chef-lieu. Le débit souscrit par la Commune est de 3,5 litres par seconde.
- d'autre part, par la source de Vergette, dont le débit d'étiage est de 0,25 litre par seconde et qui alimente le réservoir du Chef-lieu. Avec un rendement d'adduction de 80 %, le débit arrivant au réservoir en période d'étiage est de $0,25 \times 0,8 = 0,2$ litre par seconde.

Ainsi, la ressource globale de la Commune est de 3,7 litres par seconde.

3.2. CAPACITES DE STOCKAGE

La Commune dispose des réservoirs suivants :

- Les Bottières : 300 m³, dont 120 m³ de réserve incendie,
- Chef-lieu, le Chosalet : 2 réservoirs de 300 et de 120 m³ (dont 120 m³ de réserve incendie).

On admet habituellement que le volume utile du réservoir doit correspondre à une journée de consommation de pointe.

Pour le secteur des Bottières, le volume utile est de 180 m³, à comparer à une consommation future en période de pointe de 200 m³ par jour. L'équipement est ainsi adapté à l'hypothèse d'urbanisation.

Pour les secteurs du Chef-lieu – Le Chosalet, le volume utile est de 300 m³, à comparer à une consommation future en période de pointe de 50 m³ par jour. L'équipement est donc largement dimensionné et permet de faire face pendant 5 à 6 jours à une rupture d'alimentation sur l'adduction de la Communauté de Communes de l'ARVAN.

IV - SITUATION DEMOGRAPHIQUE

le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution de la population de la commune de Saint Pancrace au cours des 40 années écoulées.

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2000	2003
112	76	88	104	153	214	226	293

Après une baisse de - 32 % jusqu'en 1968 on constate une évolution constante depuis 1975, avec une progression de + 45 % au recensement de 1999.

La commune possède une petite station familiale "les Bottières" dont la capacité d'accueil est de 450 lits.

La SAREBOT (Société des Remontées Mécaniques des Bottières) emploie en moyenne une dizaine de saisonniers.

La commune dispose également d'un Syndicat d'Initiative commun avec la commune de Jarrier qui emploie une personne à l'année.

V – BESOINS

Les perspectives de développement du PLU sont les suivantes :

- 1000 lits pour le secteur des Bottières (actuellement 450 lits),
- 250 personnes pour le secteur aval (Chef-lieu – Le Chosalet).

Les besoins en eau, calculés au niveau de la sortie des réservoirs, sont estimés sur la base de 200 litres par jour par habitant (250 litres par jour par habitant au niveau de la ressource ; rendement adduction 80%), soit :

- Les Bottières : $1000 \times 0,2 = 200 \text{ m}^3 = 2,32 \text{ litres par seconde}$,
 - Secteur aval : $250 \times 0,2 = 50 \text{ m}^3 \text{ par jour} = 0,58 \text{ litre par seconde}$.
- Total = 2,9 litres par seconde.

VI – ADEQUATION BESOINS / RESSOURCES

Les ressources en étiage, 3,7 litres par seconde, sont supérieures aux besoins en période de pointe (2,9 litres par seconde). La différence (0,8 litre par seconde) correspond à une possibilité d'alimentation supplémentaire de 350 personnes environ.

VII – CONCLUSION

La Commune dispose d'une capacité et d'un approvisionnement en eau potable suffisants sur tout son territoire en cas de création de nouveaux lits sur la station des Bottières ou de nouvelles résidences principales ou secondaires.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-PANCRACE

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

6.1.2 – ANNEXES SANITAIRES

Assainissement – Notice

ARRET DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du	ENQUETE PUBLIQUE Vu pour être annexé à l'arrêté du	APPROBATION DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du
--	---	--

JANVIER 2006

Atelier d'urbanisme Michel FABRE
180 Rue du Genevois - 73 000 CHAMBERY

La commune de Saint Pancrace est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A) dont le siège est à Saint Jean de Maurienne.

Ce Syndicat regroupe les communes de : Saint Pancrace, Jarrier, Hermillon, Villargondran, St Julien Montdenis, St Jean de Maurienne.

1 - Le Chef Lieu, le Tovex, le Chosalet sont reliés à un collecteur qui emmène les effluents domestiques à la station intercommunale d'épuration située en aval de St Jean de Maurienne.

2 - Le hameau des Bottières possède son réseau mais actuellement ses effluents ne sont pas traités : 2 solutions sont à l'étude :

- soit prolonger le réseau des Bottières et le raccorder à celui du Chef Lieu,
- soit créer une station d'épuration à l'aval des Bottières,

P.S : ces solutions pourraient être réalisées à court terme.

3 - les hameaux des Colonnes, des Fontaines, de la Fontanette et des Côtes possèdent leur réseau mais les effluents ne sont pas traités.

La population actuelle étant de 5 foyers permanents, il n'est pas envisagé de créer une station d'épuration à court terme.

La solution la plus réaliste serait de se raccorder au réseau de la commune voisine de Fontcouverte.